

Certificat d'études supérieures de révision comptable

Session de juin 2010 (Enoncé)

Epreuve de révision comptable

Durée : 5 heures

Première Partie (9,5 points)

La société «Travaux 2000» a été constituée en 2007 sous la forme d'une société anonyme ; ses principaux actionnaires sont la banque MN (30%), la société de bâtiments et travaux publics «Gamma» (25%) et la société italienne spécialisée également dans les travaux publics «Umbria Spa» (40%), représentée par Mr Bruno.

La société «Travaux 2000» est dirigée par un ingénieur dynamique nommé au poste de directeur général ; il est rémunéré par un salaire mensuel brut fixé, par le premier conseil d'administration, à 3.500 DT et payé systématiquement à la fin de chaque mois par virement bancaire. Sa femme assure la gestion financière et comptable de la société.

Le conseil d'administration est composé des trois principaux actionnaires et d'un administrateur personne physique qui préside les réunions. La société «Travaux 2000» vient de créer son comité permanent d'audit qui s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2009.

La société «Travaux 2000» est titulaire, depuis janvier 2009, d'un marché de construction d'une cité résidentielle conclu avec un promoteur immobilier. Elle a confié le lot «Fondation» relatif à ce marché, à des conditions avantageuses, à la société italienne «Umbria Spa» moyennant un contrat de sous-traitance autorisé par son conseil d'administration préalablement à sa conclusion. À l'achèvement des travaux, dans le délai contractuel, fin décembre 2009, Mr Bruno a présenté une facture hors marché de 340.000 DT représentant des travaux supplémentaires non prévus par le contrat initial de sous-traitance et commandés verbalement par le chef du chantier relevant de la société «Travaux 2000». Ces travaux supplémentaires ont fait l'objet d'une autorisation par le comité permanent d'audit de la société «Travaux 2000», mais n'ont pas été comptabilisés et n'ont fait l'objet d'aucune information au niveau des états financiers de 2009.

Le secteur des BTP (bâtiments et travaux publics) est concurrentiel ; les petits entrepreneurs qui n'ont pas de charges fixes importantes proposent des prix bas au détriment de la qualité ; souvent, la fin des chantiers est difficile et certains d'entre eux n'arrivent même pas à terminer les travaux dans les délais contractuels et à honorer leurs engagements vis-à-vis de leurs clients.

Le cabinet «AUDITIS Tunisie», membre du réseau mondial «AUDITIS International», a été désigné commissaire aux comptes de la société «Travaux 2000» depuis sa constitution. Cette désignation a été faite sur la proposition insistante de la banque MN qui voulait que son propre auditeur, d'envergure internationale, contrôle les comptes de ses filiales et entreprises associées.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes de l'exercice 2009, la société «Travaux 2000» décide de répondre aux besoins spécifiques de son actionnaire italien «Umbria Spa» en présentant, pour la première fois, un jeu complet audité d'états financiers IFRS, en plus de ses états financiers établis selon le référentiel comptable tunisien. Le cabinet «AUDITIS Tunisie» disposant des compétences techniques nécessaires, a été chargé de ce travail qu'il a accepté par la lettre de mission figurant en Annexe 1.

Après deux exercices déficitaires, la société «Travaux 2000» a réalisé, en 2009, son premier bénéfice grâce notamment à la comptabilisation, selon la méthode de l'avancement, des

revenus relatifs au contrat de construction du nouveau siège de la banque MN. Ce contrat, s'étalant sur 24 mois, lui a été attribué, à la fin de 2008, aux conditions normales du marché.

Le 10 mai 2010, dans le cadre de sa mission de commissariat aux comptes, le cabinet «AUDITIS Tunisie» a proposé plusieurs redressements d'audit (plus d'une centaine d'écritures dont certaines sont significatives). La société «Travaux 2000» a accepté et pris en compte l'intégralité de ces redressements le jour même, ce qui a permis d'ajuster les comptes de 2009 et de dégager les principaux indicateurs financiers suivants (montants exprimés en dinars) :

Rubrique	2009	2008
Capitaux propres (avant résultat)	5 414 400	5 957 970
Revenus	8 622 450	5 278 469
Stocks	33 456	67 564
Résultat des activités courantes (avant impôt sur le résultat)	(1) 2 282 940	-143 570
Frais de personnel	3 356 080	1 876 500

Vous disposez, en outre, des informations complémentaires suivantes concernant l'exercice 2009, tirées des dossiers de travail tenus par le cabinet «AUDITIS Tunisie» :

a) Lors de l'évaluation du système de contrôle interne relatif au processus de la paie, le responsable de la mission aboutit à la conclusion suivante : «L'entreprise contrôlée a employé, en moyenne, 553 salariés à plein temps sur l'année ; elle n'a mis en œuvre aucun moyen pour s'assurer que les effectifs rémunérés ne comportent pas de personnel fictif». La norme dans le secteur des BTP indique que le coût annuel moyen d'un salarié est de 5.350 DT. L'écart par rapport à la comptabilité, dégagé par l'équipe d'audit, a été jugé non significatif, bien qu'aucune explication plausible n'ait été donnée par la direction. L'erreur tolérable allouée aux frais de personnel est de 25.000 DT.

b) À la clôture de l'exercice 2009, aucun membre de l'équipe d'audit ne s'est déplacé pour assister aux opérations d'inspection physiques des stocks.

c) Le conseil d'administration a arrêté, en date du 15 mai 2010, uniquement les états financiers établis selon le référentiel comptable tunisien ainsi que le rapport de gestion relatifs à l'exercice 2009. Il a convoqué l'assemblée générale ordinaire pour le 15 juin 2010.

d) Une seule lettre d'affirmation a été signée, le 15 mai 2010, par un administrateur influent et par la femme du directeur général. Elle comprend notamment l'affirmation que les signataires sont responsables des informations financières établies selon les principes comptables généralement admis en Tunisie.

e) Un rapport sur le système de contrôle interne a été remis par le cabinet «AUDITIS Tunisie» au conseil d'administration réuni fin décembre 2009 ; il fait mention de plusieurs déficiences et recommande de recourir à un cabinet externe pour y remédier. Lors de la réunion, le conseil d'administration de la société «Travaux 2000» a accepté l'offre d'un cabinet belge, membre du réseau «AUDITIS International», qui s'est proposé de réaliser une mission d'expression d'assurance par appréciation directe portant sur le système de contrôle interne. Ses travaux ont démarré à la fin du mois de janvier 2010 en bénéficiant de la compétence technique du personnel du cabinet local «AUDITIS Tunisie».

f) Le cabinet «AUDITIS Tunisie» a présenté à la société «Travaux 2000», en date du 16 mai 2010, ses rapports général et spécial au titre de l'exercice 2009.

g) À l'achèvement des travaux objet de la lettre de mission figurant en Annexe 1, le cabinet

«AUDITIS Tunisie» a remis le rapport d'audit figurant en Annexe 2 en format électronique et n'envisage pas de le remettre en format papier. Il a envoyé ce rapport à l'actionnaire italien «Umbria Spa» par E-mail. Ce dernier, aussitôt informé du contenu des états financiers IFRS, a demandé de comptabiliser la facture relative aux travaux supplémentaires de 340.000 DT. Le conseil d'administration réuni d'urgence le 20 mai 2010 a jugé opportun de modifier les états financiers précédemment arrêtés le 15 mai 2010 selon le référentiel comptable tunisien. Le cabinet «AUDITIS Tunisie» estime qu'il a déjà remis ses rapports et ne peut plus les modifier ; il envisage d'attendre la décision de l'assemblée générale ordinaire qui va statuer sur les comptes de 2009.

Travail à faire :

1) Préparer une note succincte sur la régularité de l'acceptation par le cabinet «AUDITIS Tunisie» des travaux objet de la lettre de mission figurant en Annexe 1, ainsi que sur la régularité des conditions financières stipulées dans ce document.

2) Identifier les conventions réglementées réalisées par la société «Travaux 2000» et préciser le contenu du rapport spécial que doit établir le cabinet «AUDITIS Tunisie», conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

3) Relever les irrégularités éventuellement commises par le cabinet «AUDITIS Tunisie» lors de la conduite de sa mission de commissariat aux comptes et dégager les responsabilités pouvant en découler.

4) Indiquer, dans une note succincte, en quoi les travaux d'audit effectués par le cabinet «AUDITIS Tunisie», autre qu'en matière de rapport, ne sont pas conformes aux normes internationales d'audit.

5) Indiquer, dans une note succincte, en quoi le rapport d'audit, figurant en Annexe 2 et remis en format électronique, n'est pas conforme aux normes internationales d'audit (traiter des aspects relatifs à la forme, au fond et à l'opinion exprimée).

6) Discuter des questions d'éthique qui se posent au cabinet «AUDITIS Tunisie», en application du code d'éthique de l'IFAC.

Deuxième partie (10,5 points)

Créée à l'initiative de promoteurs tunisiens non-résidents, la société «Coté Desserts» (désignée «M» dans la suite de l'énoncé) est une entreprise totalement exportatrice spécialisée dans la fabrication des produits de pâtisserie et viennoiserie.

En vue d'approvisionner les marchés de l'Asie et du Moyen-Orient, elle a créé une filiale (désignée «F» dans la suite de l'énoncé) détenue à hauteur de 90% et ayant pour objet le commerce et le courtage internationaux. Sise à la zone franche de Djebel Ali à Dubaï, cette filiale bénéficie de régimes exceptionnels en matière fiscale et de change.

Pour satisfaire les besoins des bailleurs de fonds étrangers ayant consenti aux actionnaires de la société «M» des crédits participatifs, cette dernière prépare, depuis sa création, des états financiers consolidés et individuels, libellés en euros, conformément au référentiel IFRS.

Travail à faire :

A- Compte tenu des informations figurant en Annexes 3 et 4, il vous est demandé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, de :

1) Décrire brièvement, en justifiant votre réponse, les procédures de conversion des éléments du bilan et du compte de résultat de la filiale «F».

2) Passer, dans la comptabilité de consolidation, les écritures de cumul du bilan et du compte de résultat de «F» sachant que la physionomie de la parité du dollar américain (USD) contre l'euro (€) se présente comme suit :

Date	Cours
31/12/2007	0,6800
31/12/2008	0,7166
30/06/2009	0,7118
31/12/2009	0,7087
Moyenne 2008	0,6983
Moyenne 2009	0,7127

3) Passer, dans la comptabilité de consolidation, les écritures d'élimination des opérations réciproques, sachant que la mère et sa filiale utilisent les mêmes méthodes comptables.

4) Passer, dans la comptabilité de consolidation, les écritures de partage des capitaux propres de la filiale «F».

B- Dans le cadre de l'arrêté de ses états financiers individuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux normes IFRS, la société «M» soumet à votre examen les trois dossiers suivants :

Dossier 1 : (3 points)

Le 1^{er} juillet 2008, et en vue de financer un projet d'extension, la société «M» a contracté auprès de la branche off-shore de la CITI BANK un emprunt de 2.000.000 euros remboursable en bloc au terme d'une maturité de 4 ans et portant intérêt au taux variable (EURIBOR + 0,5%) payable semestriellement à terme échu. Afin de se couvrir contre le risque de hausse des taux d'intérêt, la société «M» acquiert, auprès d'une autre banque de la place, un swap qui délivre un taux fixe de 6% et reçoit l'EURIBOR majoré de 0,5% et dont les modalités sont les suivantes :

- Montant notionnel	2.000.000 €
- Date	01/07/2008
- Modalités	Remboursement semestriel pour un montant net (différentiel entre le taux variable et le taux fixe)
- Taux d'intérêt receveur	EURIBOR + 0,5%
- Taux d'intérêt payeur	6%
- Echéance	30/06/2012

Les caractéristiques du swap sont parfaitement en adéquation avec celles de la dette de la société «M» tant sur le notionnel, que sur la maturité, le paiement et la révision des taux. Au regard des caractéristiques du swap et de ladite dette, la société «M» est en mesure de démontrer que la couverture est totalement efficace.

L'évolution des taux de l'EURIBOR ainsi que de la juste valeur du swap, entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 se présente comme suit :

Date	EURIBO R	JV du Swap en €(*)
31/12/2008	4,50%	(62 303)
30/06/2009	4,00%	(81 258)
31/12/2009	4,50%	(45 797)
(*) Après règlement.		

Travail à faire :

1) Identifier le type de relation de couverture visée dans le cas d'espèce et rappeler, à son égard, les conditions d'application de la comptabilité de couverture prévues par la norme IAS 39, Instruments financiers - comptabilisation et évaluation.

2) Passer les écritures comptables au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2009, relatives aux intérêts de l'emprunt et au swap, en supposant que la société «M» avait opté pour la comptabilité de couverture et que les conditions liées à son application sont entièrement vérifiées.

3) Préciser le traitement comptable du swap au 31 décembre 2009 en supposant le non-recours à l'option pour la comptabilité de couverture.

Dossier 2 : (1,5 points)

Au cours du mois de septembre 2008, la société «M» avait arrangé l'opération d'achat, par la société «General Trading» (société de commerce international domiciliée en Tunisie), d'une quantité de sucre auprès d'un fournisseur étranger pour 500.000 €. Concomitamment, la société «M» avait conclu un accord avec «General Trading» en vertu duquel elle s'est engagée, irrévocablement, à racheter ladite matière première, au cours de 2009, au même prix de 500.000 € majoré des coûts encourus par cette dernière pour l'assurance, le stockage et le financement de la marchandise.

Utilisant l'accord et la marchandise comme garanties, la société «General Trading» a pu obtenir un financement bancaire de 500.000 €. La réception effective de la marchandise par «General Trading» a eu lieu le 1^{er} novembre 2008.

Au 1^{er} mai 2009, «General Trading» a rétrocédé la marchandise à la société «M» aux conditions convenues. Les coûts encourus par «General Trading» au titre de cette marchandise s'élèvent à 21.000 € et se détaillent, par exercice, comme suit :

	2008	2009
- Charges d'intérêt	5.000 €	10.000 €
- Frais de stockage	1.400 €	2.800€
- Frais d'assurance	600€	1.200 €
	7.000€	14.000€

Travail à faire :

1) Analyser la substance de l'accord conclu entre la société «M» et «General Trading», et préciser le traitement comptable adéquat en 2008.

2) Passer les écritures comptables au 1^{er} mai 2009 relatives à la rétrocession de la marchandise à la société «M».

Dossier 3 : (1 point)

En raison de la sensibilité de la politique de fixation des prix des produits à base de cacao par rapport à l'évolution des cours de cette matière première sur le marché international et anticipant une tendance haussière de ces derniers, la société «M» avait conclu avec un fournisseur ivoirien un marché ferme aux conditions C&F (coût et fret) pour l'achat de 100 tonnes de cacao. Outre le prix de 2.240 € la tonne de cacao, la société «M» supporte les frais de chargement et de transport maritime s'élevant à 12.000 €.

Embarquée dans le navire du transporteur, le 22 décembre 2009, la commande est arrivée à son port de destination à Rades le 8 janvier 2010.

La cotation du cacao sur le marché international s'élève, au 31 décembre 2009, à 2.120 € la tonne. Les coûts de chargement et de transport n'ont pas connu d'évolution significative.

Travail à faire :

Préciser le traitement comptable de cette transaction et passer les écritures qui en découlent au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Annexe 1

TERMES DE LA MISSION

Vous nous avez demandé de procéder à l'établissement et à l'audit des états financiers IFRS de la société «Travaux 2000», comprenant l'état de la situation financière arrêté au 31 décembre 2009, ainsi que l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes annexes décrivant les politiques comptables majeures suivies et donnant d'autres informations explicatives.

Nous avons le plaisir de vous confirmer, par la présente, notre acceptation et notre compréhension de cette mission.

Notre mission consiste, d'une part, à convertir en IFRS les états financiers de votre société, relatifs à l'exercice 2009, établis selon le référentiel comptable tunisien, et ce, en effectuant les retraitements nécessaires et, d'autre part, à exprimer une opinion d'audit sur les états financiers IFRS.

Nous procéderons à l'audit selon les Normes Internationales d'Audit (Normes ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers IFRS ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nous comptons sur l'entière coopération de votre personnel afin qu'il mette à notre disposition les documents comptables et toutes autres informations nécessaires.

Le délai de réalisation de la mission est de dix jours ouvrables, commençant à courir à partir de la communication de la balance générale des comptes arrêtés au 31 décembre 2009 selon le référentiel comptable tunisien. Les rubriques de la colonne comparative 2008 ne seront pas retraitées ni converties en IFRS.

Le montant de nos honoraires est fixé à la somme forfaitaire de huit mille (8.000) dinars hors taxes ; ces honoraires seront facturés en sus du forfait annuel de la mission de commissariat aux comptes objet de nos accords antérieurs.

Veillez signer et nous retourner l'exemplaire ci-joint de cette lettre pour marquer votre accord sur les termes et conditions de notre mission.

Date le 4 mai 2010

Bon pour accord :

La Société «Travaux 2000»

Le Cabinet AUDITIS Tunisie
Membre du réseau AUDITIS International

Annexe 2

AUDITIS Tunisie

Membre du réseau AUDITIS international

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Tunisie

Siège social : 55, Avenue du Maghreb - 1085, TUNIS - E-mail : auditis@orbit.tn

Groupe «Umbria Spa»

RAPPORT D'AUDIT INDÉPENDANT

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint de la société «Travaux 2000», comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2009, ainsi que l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Il y a lieu de noter que nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique des stocks au 31 décembre 2009.

Opinion

À notre avis, sous réserve du point ci-dessus mentionné, les états financiers sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, du résultat des opérations de l'exercice ainsi que de la situation financière à la fin de cet exercice, conformément aux normes comptables nationales et internationales.

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le fait qu'il existe des incertitudes sur la comptabilisation des revenus selon la méthode d'avancement. Une incertitude est une question dont l'issue dépend d'actions futures ou d'événements qui échappent au contrôle direct de l'entité mais qui peuvent avoir une incidence sur les états financiers. Le résultat à terminaison et le degré d'avancement par contrat ne peuvent actuellement être estimés de manière fiable.

Tunis, le 14 mai 2010

P/AUDITIS Tunisie

Membre du réseau AUDITIS International

Zaher ZAHER, Partner

Annexe 3

Informations générales sur les sociétés «M» et «F»

	Date de création	Localisation	Activité	Monnaie de la tenue de la comptabilité	Régime de change	Régime fiscal	Informations complémentaires
Mère «M»	Début 2005	Tunisie	Industrie manufacturière	Euro (€)	Non-résidente (off-shore)	Totalement exportateur	- Capital libéré en € (cinq millions) - Toutes les exportations sont libellées et réglées en € - Les matières premières de base sont exclusivement importées et payées en € - Les emprunts liés au financement des investissements sont contractés auprès de banques off-shore en € - Les ventes locales, ne dépassant pas 10% du chiffre d'affaires, sont effectuées en dinars - Paie ses salariés et les autres dépenses locales en dinars
Filiale «F»	Fin 2007	Zone franche de Djebel Ali (Dubai)	Société de commerce international	Dollar USD (Pour des exigences locales)	Non-résidente (off-shore)	Exonération de l'impôt sur le résultat	- Capital libéré en USD (cinq cent mille) - Effectue 90% de ses achats auprès de la société mère - Toutes les ventes sont facturées et encaissées en € - Paie ses salariés (essentiellement des expatriés) en € - Emprunte, passagèrement, en monnaie locale auprès d'institutions financières implantées à Dubai

Annexe 4

Bilans et comptes de résultat résumés de la société «F»

Actifs (USD)		2009	2008	2007
Immobilisations (1)		250.000	300.000	-
Stocks de marchandises (2)		100.000	140.000	-
Clients		1.000.000	500.000	-
Liquidités		90.000	20.000	500.000
	Total des Actifs	1 440.000	960.000	500.000
Capitaux propres & Passifs (en USD)		2009	2008	2007
Capital		500.000	500.000	500.000
Réserves		190.000	-	-
Résultat de l'exercice		460.000	390.000	-
	Total des Capitaux Propres	1 150.000	890.000	500.000
Fournisseurs d'exploitation (3)		90.000	70.000	-
Dividendes à payer (4)		200.000	-	-
	Total des Passifs	290.000	70.000	-
	Total des Capitaux Propres & Passifs	1 440.000	960.000	500.000
Compte de résultat (en USD)		2009	2008	2007
Ventes		1 600.000	1.000.000	-
Achats (5)		(850.000)	(600.000)	-
Variation de stocks		(40.000)	140.000	-
Charges de personnel		(120.000)	(100.000)	-
Autres charges (6)		(130.000)	(50.000)	-
	Résultat Net de l'Exercice	460.000	390.000	-

(1) Les immobilisations ont été acquises à fin décembre 2008. Aucune nouvelle acquisition ou opération de cession n'a été effectuée au cours de l'exercice 2009.

(2) Il s'agit de marchandises en provenance de la mère ayant pour origine les achats de l'année. Ces stocks sont comptabilisés initialement au coût et ultérieurement au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Aucune dépréciation n'a été constatée en 2008 et en 2009.

La marge facturée par la société mère et incluse dans les stocks de fin de période était de 20.000 € en 2008 et 15.000 € en 2009.

(3) Il s'agit de dettes envers la société mère.

(4) Les dividendes ont été décidés par l'assemblée générale des associés réunie le 30 juin 2009. La mise en paiement de ces dividendes a été fixée pour le 10 janvier 2010.

(5) Dont 540.000 € auprès de la mère.

(6) Y compris les dotations aux amortissements des immobilisations.